

Contractuels dans la fonction publique : des trajectoires variées



En 2015, plus d'un agent sur cinq travaillant tout ou partie de l'année dans la fonction publique est contractuel.

Dans son [dossier consacré aux contractuels](#), l'édition 2017 du rapport annuel sur l'état de la fonction publique relève la grande diversité de leurs parcours. C'est ainsi que, sur la période d'analyse 2011-2015, sont recensés sept groupes de trajectoires qui se répartissent différemment selon les trois versants.

Des trajectoires classées en sept groupes ...

Tout d'abord les « contrats courts », à savoir les contractuels quittant rapidement la fonction publique ou dont l'activité se répartit sur plusieurs courtes périodes.

Ensuite, les « contrats longs non renouvelés », c'est-à-dire les agents qui cumulent en moyenne 10 à 11 trimestres d'activité généralement consécutifs dans la période considérée.

Puis les « contrats renouvelés ou en CDI », toujours en activité à fin 2015.

Les trois groupes suivants concernent des trajectoires qui aboutissent à un emploi de fonctionnaire titulaire correspondant à l'une des catégories A, B ou C.

Le dernier groupe réunit les agents qui poursuivent une activité dans la fonction publique sous un autre statut (contrat aidé, enseignant du privé...).

Ayant un poids différent selon le versant

La classe « contrats courts » se révèle la plus importante, surtout dans la FPT où elle réunit 48 % des entrants en 2011, contre 40 % dans la FPE ainsi que dans la FPH.

Vient ensuite la classe des « contrats renouvelés ou en CDI » dans laquelle s'inscrivent un quart des contractuels entrant en 2011 dans la FPE contre 21 % pour la FPH et 20 % pour la

FPT.

La classe des « contrats longs non renouvelés » concerne 19 % des entrants dans la FPE contre 8 % dans la FPT et 7 % dans la FPH.

C'est dans la FPH que la proportion des entrants appartenant aux classes de ceux devenant fonctionnaires est la plus élevée, soit 30 %, contre 23 % dans la FPT et 14 % dans la FPE.

Et selon le niveau hiérarchique

D'une manière générale, la proportion de contractuels diminue lorsque le niveau hiérarchique augmente. C'est ainsi que, dans les trois versants, 35 % des agents fonctionnaires relèvent de la catégorie A contre 21 % chez les contractuels.

Toutefois, les répartitions fonctionnaires/contractuels par catégorie hiérarchique sont assez proches dans la FPT.

Il faut en outre savoir que la majorité des contractuels embauchés en 2011 et qui sont titulaires fin 2015 appartiennent à la même catégorie hiérarchique qu'à leurs débuts. La catégorie A se démarque néanmoins puisque seulement 58 % des agents titularisés avaient commencé en tant que contractuels dans cette catégorie, contre 25 % en B et 11 % en C.